



La Chaire UNESCO « Anticipation, Prospective et Territoires durables » organise, en collaboration avec le Département de Géographie et le Centre de Recherche pour le Développement (CRD) de l'Université Alassane OUATTARA, un colloque international les 26, 27 et 28 juillet 2022

**Thème : LA PROSPECTIVE DE LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES EN AFRIQUE
FACE AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

1. Argumentaire et motivation du colloque

Depuis son émergence au milieu des années 1970 (Haddad et Bouzaida, 2013), la « gouvernance » est intervenue comme l'un des concepts-clés des politiques publiques des États. Sa définition polysémique est au cœur de nombreux débats et controverses et donne lieu à une abondante littérature (De Jouvenel, 2001 ; Chia, Torre et Rey-Valette, 2019). Si pour Haddad et Bouzaida (2013), « *la gouvernance peut être vue comme la manière dont les sociétés développent des règles, des processus et des comportements nécessaires à leur survie et à leur accomplissement* », Oliver de Sardan (2009) la décrit comme « *une forme organisée quelconque de délivrance de biens et services publics ou collectifs selon des normes et logiques spécifiques* ». Le présent colloque répond donc au besoin d'enrichir cette problématique et d'en saisir les pratiques, les usages et les retombées dans les sociétés africaines.

A l'origine de ce courant figure sans conteste la prise de conscience que l'Etat, seule instance légitime et souveraine sur un territoire clairement délimité, a vu ses prérogatives progressivement entamées par le double processus de mondialisation et de décentralisation. Face à cet essoufflement, la politique axée sur la gouvernance territoriale a été perçue comme le meilleur moyen de réduire les charges de l'État en laissant aux acteurs locaux le soin de prendre la relève à partir d'initiatives propres et remédier par la même occasion aux défaillances du gouvernement (Bonnerandi et Santamaria, 2011).

En Afrique, cette vision de la réduction des charges de l'État a été traduite par la privatisation de plusieurs entreprises étatiques dans les secteurs dits concurrentiels et l'instauration des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) (Halidou, 2004). Haddad et Bouzaida (2013) précisent que c'est « *suite aux résultats angoissants des PAS que la Banque Mondiale a lancé pour la première fois la notion de « bonne gouvernance* ». Aussi, avec la conviction des États africains de leur incapacité d'intervenir de manière adéquate sur la diversité des situations locales, ils se sont engagés dans le processus de décentralisation traduit par le transfert des compétences administratives spécifiques à des autorités locales (Loa, 2014). Ainsi, « *paralysés à l'intérieur, et se réfugiant volontiers derrière le principe de subsidiarité, invoquant à tort et à travers l'idée qu'il fallait gérer les problèmes au plus près des réalités, les Etats ont ainsi été privés du monopole qui était le leur, celui de juger en dernier ressort de ce qui relevait du bien commun, celui qui finalement leur incombait d'imposer leurs lois* » (De Jouvenel, 2001). En effet, la gouvernance provient du débordement de l'État et s'inscrit dans un espace permettant un partage de pouvoir (Balleux, 2010). Dès lors, l'intervention publique s'est mutée d'une approche « top-down » en celle du « bottom-up » (Epstein 2015 ; Nejjar, 2016). Dans la pratique, cet essai de démocratie participative se trouve confronté à une multiplication des niveaux d'administration publique, à un enchevêtrement des compétences, voire à une confusion des rôles et des périmètres d'intervention dont

l'opacité est sans doute nuisible et au principe d'efficience, et au bon fonctionnement de la démocratie, d'autant qu'entrent en concurrence avec cette puissance publique morcelée, d'autres pouvoirs dont la légitimité est encore plus suspecte et l'exercice incontrôlé, comme c'est par exemple le cas des entreprises et des organisations non gouvernementales (ONG) (De Jouvenel, 2001). En réalité, la gouvernance présente des limites qui font très peu l'objet d'études ; la grande quantité d'acteurs ralentit parfois la prise de décisions tout comme elle présente le risque de manquer de flexibilité (Balleux, 2010).

Après trois décennies de pratique, la pauvreté grandissante, la déforestation et les crises environnementales, les conflits fonciers, les crises de logements et de mobilité, les rébellions armées, le djihadisme, etc. sont, entre autres, le témoignage des inégalités territoriales qui caractérisent la gouvernance en Afrique.

Alors qu'elle peine à soulager les Etats du continent et ses différents territoires, l'Afrique, à l'instar des autres régions du monde, doit répondre à des enjeux de durabilité traduits par les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 par les Nations-Unies, dont le credo est de « *ne laisser personne de côté* » dans la « guerre » contre les maux de la société dont parle Yves Lacoste (2014). Que faire tant les défis de parvenir à une « bonne gouvernance » deviennent plus que jamais élevés ? Les crises récurrentes de tous genres en Afrique nous amènent à repenser la manière dont nous percevons et appréhendons les modes de gouvernance. Quelles sont les évolutions nécessaires à faire par les acteurs pour une gouvernance réussie des territoires en Afrique ? Quels sont les germes de changement qui pourraient servir de leviers pour de nouveaux modèles de gouvernance ? En somme, quels sont les futurs de la gouvernance en Afrique dans un contexte international marqué par l'incertitude et l'accélération du changement ?

En partant du principe que c'est dans une approche systémique que les solutions pourraient être trouvées, le présent colloque s'attend à des propositions venant de différentes disciplines. Les auteur(e)s sont encouragé(e)s à inscrire leurs contributions dans une dimension prospective pour penser la gouvernance territoriale de demain en Afrique, à partir des secteurs de développement qui guident les cinq axes ci-dessous.

2. Axes du colloque

Axe 1 : Aménagement du territoire et développement local

Ce premier axe est le cadre principal d'expression de la gouvernance. En effet, la gouvernance exige la définition d'un espace approprié, le territoire, que les collectivités aménagent à partir d'innovations selon leurs visions et attentes (Belhedi, 2010). En répondant au besoin de corriger les déséquilibres du territoire, l'aménagement fait appel à un niveau optimal d'organisation de l'espace et une meilleure exploitation des atouts ou ressources afin d'assurer le bien-être du groupe social. Pour répondre à cette nécessité de mise en valeur et d'optimisation des ressources, la décentralisation s'est affichée depuis les années 1990 comme l'un des principaux moyens pour les pays africains de faire face aux déséquilibres territoriaux et à bien d'autres défis de la gouvernance. La décentralisation s'inscrit dans une démocratie participative et donne en effet aux collectivités, davantage d'autonomie et de responsabilité d'imaginer et d'animer leur espace de vie. Cette vision du développement inscrite désormais à des échelles infranationales justifie la place privilégiée accordée ces dernières décennies au développement local pour répondre aux crises qui minent nos sociétés d'aujourd'hui (Angeon et Callois, 2013). En somme, l'aménagement du territoire, via ses différents procédés, constitue un outil approprié dans le processus de réalisation des ODD. Mais, cette politique court le risque d'échouer si les prestations et les capacités administratives à l'échelon local ne sont pas renforcées et qu'il n'y a pas de répartition des richesses (Olsen, 2007).

À partir d'une approche multi-disciplinaire, cet axe doit aider à débattre de ces préoccupations autour de l'aménagement du territoire et du développement durable qui se caractérisent par la projection et la vision stratégique de la société dans le futur (Belhedi, 2010) qui sont les maîtres-mots de la prospective.

Axe 2 : Gouvernance des villes africaines

Les villes, surtout les plus grandes, font face aujourd'hui à une urbanisation accélérée qui met à mal leur gouvernance. La situation est d'autant plus préoccupante que cette urbanisation de l'Afrique se fait plus vite que tout autre continent (Förster et Ammann, 2018). Les défis à la gouvernance se posent en termes d'insécurité, d'accès à l'eau potable et à l'électricité, d'accès au soin de santé et à l'éducation, de logement, de changement climatique, etc. Face à autant d'enjeux, la gouvernance urbaine des États africains est en passe de s'écarter du onzième ODD qui vise en effet à « *réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, aux espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux* ». En Afrique, au niveau par exemple de l'emploi, l'informel a plutôt pris le pas sur le formel et les activités se développent sur des espaces peu aménagés au point de laisser place à l'anarchie et au désordre, caractéristiques de la plupart des villes africaines. Le faible contrôle de l'espace conduit généralement à un étalement urbain qui vient renforcer ces contraintes auxquelles sont déjà confrontés les citoyens. Bref, « *les villes africaines contemporaines soulèvent des interrogations concernant la façon de les administrer et de les planifier* » (Förster et Ammann, 2018).

Il s'agit donc dans cet axe, de faire le bilan de la politique urbaine en Afrique en lien avec la gouvernance urbaine en cours. C'est le lieu de porter la réflexion sur l'avenir des villes africaines, pour une anticipation qui puisse garantir des villes durables en Afrique. C'est à ce prix que le développement de toute l'Afrique pourrait se réaliser étant entendu que ce sont les villes qui stimulent le développement par les services qu'elles offrent en termes d'éducation, de travail, de consommation, etc. (Förster et Ammann, 2018).

Axe 3 : Mobilité et transport durables

La question des mobilités et des transports est au centre des préoccupations actuelles en matière de gouvernance car ce secteur est un catalyseur de la croissance économique et de l'interaction sociale. Renforcés par l'innovation et l'usage de technologies novatrices dans l'ensemble du secteur, les mobilités et les transports conserveront leur importance primordiale pour l'autonomie de vie, les échanges commerciaux et la cohésion sociale, et demeureront un moteur de l'intégration et du développement économique. En milieu urbain ou rural africain, ils constituent un enjeu crucial aujourd'hui, et le sera encore davantage dans les années à venir dans la mesure où ils augmentent la performance et la productivité de notre société (Bernasconi Mathieu, 2021 ; Michel Didier et Rémy Prud'homme, 2007). Cependant, on note une faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire régissant la mobilité et le transport des biens et des personnes. La multiplicité des acteurs et les niveaux différents d'intervention créent des chevauchements de responsabilité et des vides organisationnels. De ce fait, la cohabitation de plusieurs moyens et types d'exploitation entraîne une désorganisation du marché des déplacements, une dégradation de la qualité des services et une concurrence déloyale entre les exploitants, en dehors de toute intervention des autorités publiques (Meite, 2014). A ces problèmes fonctionnels, il faut ajouter d'autres plus structurants, notamment la dégradation des infrastructures et équipements de transport. Dans un contexte où la qualité de la gouvernance va conditionner l'atteinte des objectifs de mobilité durable en Afrique, l'analyse économique ne saurait, à elle seule, définir les contours, la nature et la signification de ce champ d'activité. Certes son éclairage est indispensable, mais l'essence du phénomène requiert des approches différentes (Kassi-Djodjo, 2007). D'autres enjeux notamment sociaux (le « droit aux transports », sécurité routière), spatiaux (consommation d'espace, aménagement du territoire, effet structurant des transports, etc.), environnementaux (bruit, pollution, qualité de l'air) (Merlin Pierre, 1991) sont tout aussi importants et méritent d'être analysés dans cet axe.

Axe 4 : Gouvernance du foncier et des territoires ruraux

La gouvernance foncière en Afrique est aujourd'hui marquée par des conflits récurrents dus à des inégalités d'accès aux ressources. La compétition autour des rares terres s'accroît et met à mal le système coutumier de gestion, lui-même parfois en contradiction avec la loi du fait de l'exclusion des

jeunes et des femmes dans l'accès à la terre. Les inégalités socio-spatiales s'accroissent dans les campagnes ; les terres paysannes disparaissent au profit des citadins ou de grandes entreprises, des investisseurs publics ou privés, nationaux ou étrangers, qui s'en accaparent et qui pourraient à l'avenir enrôler le paysan comme un simple employé sur son espace culturel d'hier. Il s'agira donc de la disparition de l'agriculture familiale ou plutôt d'un « malaise paysan ». Cette perte se fait aussi, dans le périurbain, par la vente de parcelles à des citadins qui s'approprient de grands espaces et les revendent des années après à des prix exorbitants. Ces spéculations foncières et les pertes qu'elles occasionnent, constituent un grand défi à la gouvernance foncière puisqu'on assiste souvent à des pratiques officieuses ou illégales, entretenues par la corruption des acteurs étatiques en charge de la gestion foncière. Cette problématique, qui met en jeu une diversité d'acteurs, soulève des enjeux ou défis importants comme l'approvisionnement des villes, la sécurité alimentaire et l'emploi rural dans nos sociétés. Cet axe doit donc aider à réfléchir sur l'avenir de l'activité agricole, des territoires ruraux et de la société paysanne tout entière. Mais, dans nos États où l'économie repose encore sur les matières premières, les préoccupations autour des ressources vont au-delà de la terre ; les problèmes que soulève l'exploitation des ressources animales ou halieutiques nous intéressent aussi, conformément à l'ODD 6 qui vise à « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Axe 5 : Gouvernance des forêts et espaces naturels protégés

La gouvernance des forêts et des espaces naturels protégés représente l'un des grands défis auxquels les États africains font face dans le contexte actuel de la décentralisation. Scarwell et Franchomme (2004) expliquent les difficultés de gestion de l'environnement au niveau des territoires par le fait que « *les niveaux administratifs de compétence s'empilent et les échelles spatiales s'enchevêtrent* ». La question est d'autant plus prégnante que la gestion des ressources naturelles, surtout celles qui concernent les espaces protégés, doit se faire avec les populations locales, c'est-à-dire celles qui sont considérées comme les premiers responsables de la disparition des ressources (Kouassi, 2012 ; Traoré et Kouassi, 2021). Ainsi, la gouvernance participative est prônée dans les politiques de conservation des espaces naturels protégés. Or, la réussite de ce modèle commande de la part des acteurs locaux notamment les populations riveraines, un bon niveau de compréhension de la nécessité de la préservation, d'une bonne foi et d'un bon niveau de vie qui puisse réduire la tentation d'infiltrer ces patrimoines réservés de l'État y compris les biens mondiaux. En effet, face aux contraintes que leur imposent le changement climatique, la pression démographique et la baisse des cours des matières premières agricoles, très peu de paysans arrivent à suivre les instructions de la gouvernance participative. Les rythmes de dégradation des aires protégées témoignent des difficultés pratiques de cette approche, surtout dans le contexte actuel des changements climatiques. Et pourtant, au regard de l'inextricable lien entre l'état de conservation de ces dernières reliques des écosystèmes en disparition, le changement climatique, les conditions de vie des populations, les recettes nationales, et donc la stabilité de l'État, la navigation à vue dans le domaine de la gouvernance des ressources naturelles qui condamnerait à une gestion des urgences aurait des répercussions systémiques sur les sociétés africaines. Un regard prospectif s'impose donc car faire la prospective des forêts et des espaces naturels protégés, c'est penser l'avenir des États africains tout court. C'est tout l'intérêt de l'omniprésence de l'ODD 13 à savoir « *prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs implications* » et de l'ODD 15 qui vise à « *préserver et restaurer les écosystèmes terrestres* » dans les politiques actuelles des États du continent. Les différentes contributions de cet axe devront éclairer sur les modèles de gouvernance de demain des aires protégées africaines.

Tous ces axes soulèvent des préoccupations écologiques, sociales et économiques, les trois dimensions-clés habituelles du développement durable en partant de l'angle de la gouvernance qui en constitue désormais un pilier. Des questions transversales comme **le genre, la jeunesse et la digitalisation** sont fortement encouragées dans l'analyse de ces différentes thématiques.

3. Calendrier et lieu

Lancement de l'appel : lundi 07 février 2022

Réception des résumés : vendredi 25 mars 2022

Avis du comité scientifique : mardi 05 avril 2022

Réception des articles : vendredi 01er juillet 2022

Date limite d'inscription : vendredi 07 juillet 2022

Déroulement du colloque : 26, 27, 28 juillet 2022 à l'Université Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire).

4. Modalités de soumission

Les auteurs sont invités à soumettre un résumé d'au plus 400 mots, en précisant l'axe thématique.

Les résumés doivent comporter :

- Titre de la communication : (Time New Roman 14, normal)
- Nom(s) et Prénom(s) de(s) auteur(s) (Time New Roman 12, normal)
- Affiliation : Institution, laboratoire, centre de recherche, ville, pays (Time New Roman 12, normal)
- E-mail de(s) auteur(s) et numéro de téléphone du correspondant principal : (Time New Roman 12, normal)
- Axe de la communication
- Résumé de la communication (400 mots) : Il s'agit de présenter de façon concise l'originalité de la communication, les objectifs, la méthodologie utilisée, les principaux résultats obtenus ;
- Mots-clés : Cinq au maximum (Time New Roman 11, normal)

Les articles et les résumés de communication sont à envoyer uniquement en fichier joint à l'adresse suivante : colloqueCUAPTd2022@gmail.com

Le français est la première langue de travail. Des communications en anglais peuvent être retenues. Dans ce cas échéant, la traduction sera assurée. Le colloque se déroulera en format hybride (présentiel et en ligne pour les participants ne pouvant effectuer le voyage à Bouaké).

5. Publication des travaux

Les actes du colloque feront l'objet d'une publication après évaluation des articles par le comité scientifique. Les normes rédactionnelles des articles seront communiquées après l'acceptation du résumé. Les frais de publication seront portés plus tard à la connaissance des auteurs dont les communications auront été retenues.

6. Frais de participation

- Chercheurs et enseignants-chercheurs : 50 000 FCFA
- Membres des structures partenaires et autres professionnels : 50 000 CFA
- Docteurs non recrutés : 30 000 FCFA
- Doctorants : 20 000 FCFA
- Autres étudiants : 15 000 FCFA

L'inscription donne droit à une attestation de participation, au kit, aux pauses café et déjeuners ainsi qu'à une excursion scientifique. L'hébergement est à la charge des participants. Les informations complémentaires seront progressivement portées à la connaissance de ceux qui exprimeront le besoin d'être physiquement présents.

7. Instances du colloque

Comité d'organisation

Responsable du Comité d'organisation : Dr (MC) KOUASSI Kouamé Sylvestre, Université Alassane OUATTARA (kouamsylvestre@yahoo.fr / +225 07 48 05 29 25/ +225 05 06 22 19 61)

Responsable adjoint du Comité d'organisation : Dr (MR) OURA Kouadio Raphael, Université Alassane OUATTARA (ouranien@yahoo.fr / +225 07 58 00 38 00/ 05 06 61 06 61)

Membres

ALLA Kouadio Augustin, Université Péléforo GON COULIBALY
AOUA Boua André, Université Alassane OUATTARA
ASSUE Yao Jean Aimé, Université Alassane OUATTARA
COULIBALY Tiecoura Hamed, Université Péléforo GON COULIBALY
DAGNOGO Gnéré Laetitia, Université Alassane OUATTARA
DIARRASSOUBA Bazoumana, MC, Université Alassane OUATTARA
DJAH Armand Josué, Université Alassane OUATTARA
DOHO Bi Tchan André Université Alassane OUATTARA
GOLLY Anne Rose N'Dry, Université Alassane OUATTARA
KANGAH Kouakou Hermann Michel, Université Alassane OUATTARA
KOFFI Guy Roger Yoboué, Université Alassane OUATTARA
KONAN Aya Suzanne, Université Alassane OUATTARA
KONAN Kouakou Attien Jean Michel, Université Alassane OUATTARA
KOUAKOU Malanno, CNRA Bouaké
KOUAME Dhédé Paul Eric, Université Alassane OUATTARA
KOUASSI Gilbert, Université Félix Houphouët Boigny
KRA Gérard Landry, Université Alassane OUATTARA
MAFOU Combo, Université Lorougnon Guédé
SOUMAHORO Manlé, Université Alassane OUATTARA
SORO Marceline, Université Alassane OUATTARA
YEBOUE Konan Thierry St Urbain, Université Alassane OUATTARA

Comité scientifique

Président : KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, Université Alassane OUATTARA

Membres

AFFAGNON Télésphore, Université Abomey Calavi, Bénin
ALLA Kouadio Augustin, MC, Université Péléforo GON COULIBALY
AMANI Célestin, MC, Université Félix Houphouët Boigny
AMADOU Diop, PT, Université Cheick Anta Diop, Sénégal
ASSAKO ASSAKO René Joly, PT, Université de Douala, Caméroun
ASSI KAUDJHIS Joseph P., PT, Université Alassane OUATTARA
ASSI KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, MC, Université Alassane OUATTARA

ASSUE Yao Jean Aimé, MC, Université Alassane OUATTARA
BECHI Grah Felix, PT, Université Alassane OUATTARA
CLERC Philippe, Chaire UNESCO, Université de Corse
COFFIE BIKPO Céline, PT, Université Félix Houphouët Boigny
COULIBALY Brahima, MC, Université Alassane OUATTARA
COULIBALY Sandra, OIF, Paris, France
DAGNOGO Gnéré Laetitia, MC, Université Alassane OUATTARA
DIARRASSOUBA Bazoumana, MC, Université Alassane OUATTARA
DIOMANDE Beh Ibrahim, MC, Université Alassane OUATTARA
DJANE Kabran Aristide, MC, Université Péléforo GON COULIBALY
DJAKO Arsène, PT, Université Alassane OUATTARA
DOUDOU Dimi Théodore, MR, Université Alassane OUATTARA
DURANCE Philipe, Chaire Prospective et Développement Durable, CNAM, France
ETTIEN Dadja Zénobe, MC, Université Alassane OUATTARA
FEUKEU Eva, UNESCO, Paris, France
GANDO Barry, MC, Université Lancina Konté de Sanfonia, Guinée
GOGBE Téré, PT, Université Félix Houphouët Boigny
HAMMAMI Kais, Chaire UNESCO de l'Université de Carthage, Tunisie
HOUNGNIHIN Roch, MC, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
KASSI DJODJO Irène, MC, Université Félix Houphouët Boigny
KIETTYETTA Jean Yves, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, BF
KOFFI Kan Emile, MC, Université Alassane OUATTARA
KOFFI Simplicite Yao, MC, Université Péléforo GON COULIBALY
KOFFI Yao Jean Julius, MC, Université Alassane OUATTARA
KOUAKOU Konan Jérôme, MR, Université Alassane OUATTARA
KOUAME Dhédé Paul Eric, MC, Université Alassane OUATTARA
KOUASSI Konan, MC, Université Alassane OUATTARA
KOUASSI Kouamé Sylvestre, MC, Université Alassane OUATTARA
KOUAMAN Morofié, MC, ENS
LOUKOU Alain François, MC, Université Alassane OUATTARA
MAGNAN Caroline, Chaire UNESCO, Université de Corse
MEKE Méite, Chaire UNESCO Culture de la Paix, Université Félix Houphouët Boigny,
MOJICA José, Chaire UNESCO, Université Externado de Colombie
MOUSSA Diakité, PT, Université Alassane OUATTARA
NASSER Rebaï, MC, Université de Sorbonne Paris Nord, France
ONGOLO Symphorien, MC, IRD Montpellier, France
OUEDRAOGO François de Charles, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, BF
OURA Kouadio Raphaël, MR, Université Alassane OUATTARA
POAME Lazare, PT, Chaire UNESCO Bioéthique, Université Alassane OUATTARA
QUENOT Sébastien, Chaire UNESCO, Université de Corse
RIEL Miller, UNESCO, Paris, France
ROUBELAT Fabrice, Chaire UNESCO, Université de Poitiers, France
RUBIN Muriel, Chaire UNESCO, Université de Lausanne, Suisse
SORO N'Golo, MC, Commission Nationale UNESCO
SORO Nambegué, MC, Université Alassane OUATTARA
TIA Lazare, MC, Université Félix Houphouët Boigny
TOURE Mamoutou, MC, Université Félix Houphouët Boigny
TOURE Marema, CODESRIA
TRA BI Zamblé Armand, MC, Université Alassane OUATTARA
VAUDRY Romuald, EFI, Espagne
VEI Kpan Noel, MC, Université Alassane OUATTARA

YAO Euphrasie, Chaire Unesco EFPOD, UFHB
ZAH Bi Tozan Lazare, MC, Université Alassane OUATTARA
ZONGO Mahamadou, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, BF

8. Bibliographie

ANGEON Valérie et CALLOIS Jean-Marc, 2013, Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ?, *Économie et institutions*, [En ligne], 6-7 | 2005, mis en ligne le 31 janvier 2013, consulté le 23 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ei/890> ; DOI : 10.4000/ei.890

BALLEUX Claude, 2010, La gouvernance territoriale et l'apport des organisations mandatées et financées par l'État: le cas d'un organisme de bassin versant. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. <https://depositum.uqat.ca/id/eprint/134>

BELHEDI Amor, 2010, L'aménagement du territoire. Principes & approches, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Université de Tunis, 127 p.

BERNASCONI Mathieu, 2021, Quatre enjeux de la mobilité de demain in journal du net, CCM Benchmark Group, France en ligne, <https://www.journaldunet.com/economie/transport/1442199-quatre-enjeux-de-la-mobilite-de-demain/>

BONERANDI Emmanuelle et SANTAMARIA Frédéric, 2011, De la gouvernance à la gouvernance territoriale : enjeu de l'eupéanisation de l'aménagement du territoire. Réflexions à partir d'une recherche dans le cadre de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE), *Cybergeo: European Journal of Geography*, 22 p.

CHIA Eduardo, TORRE André et REY-VALETTE Hélène, 2019, « *Conclusion* : Vers une «technologie» de la gouvernance territoriale ! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires », *Noroi* [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/noroi/2603> ; DOI : 10.4000/noroi.2603

DE JOUVENEL Hugues, 2001 ; le défi de la gouvernance, *Futuribles* n° 265, pp 4-5.

DE SARDAN Olivier, 2009 ; les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'ouest, *Afrique : pouvoir et politique*, working-paper n°4, 56p.

EPSTEIN Renaud, 2015, La gouvernance territoriale : une affaire d'Etat. La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires, *L'Année sociologique* - 2015/2 (Vol. 65), 18 p.

FÖRSTER Till et AMMANN Carole, 2018, Les villes africaines et le casse-tête du développement. Acteurs et capacité d'agir dans la zone grise urbaine, *African Cities and the Development Conundrum*, 21 p.

HADDAD Mohamed, BOUZAIDA Mohamed Amir, 2013, Développement local et gouvernance territoriale : Enjeux et perspectives post-révolution, *Journal of Academic Finance (J.A.F.)*, Vol. 1 fall 2013, pp.43-57.

HALIDOU Saïdou. 2004. « Une décentralisation inachevée au Niger ». *Télescope*, 11.3 (juin) : 7-12. http://www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/1994_2004/v11n3Afrique.pdf

KASSI-DJODJO Irène, 2007, Régulations des transports populaires et recomposition du territoire urbain d'Abidjan, Thèse de doctorat en Géographie, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 312p.

KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2012 ; La prospective territoriale au service de la conservation durable des aires protégées : les exemples comparés des parcs nationaux de Tai et de la Marahoué, Thèse de doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny, 442p

LACOSTE Yves, 2014, La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre, La découverte, Paris, 254p.

MEITE Youssouf, 2014, Gouvernance du transport urbain et mobilité durable dans le district d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Strasbourg, 327p.

MERLIN Pierre, 1991, Géographie, économie et planification des transports, Paris, Presse Universitaire de France, 472 p.

MICHEL Didier et REMY Prud'homme , 2007, Infrastructures de transport, mobilité et croissance, Conseil d'Analyse Économique, Paris, ISBN : 978-2-11-006855-2, 241p.

NEJJAR Wafae Nada, 2016, Gouvernance territoriale, conflits territoriaux : quelles solutions ?, Revue Organisation et Territoire n°2, FSJES Ain Sebaâ Université Hassan II-Casablanca, 14 p.

OLSEN Hans Bjørn 2007, Décentralisation et Gouvernance Locale. Module 1 : Définitions et Concepts, Gouvernement Suisse, Département fédéral des affaires étrangères DFAE, Bern, 28 p.

SCARWELL Helga-Jane, FRANCHOMME Magalie, (dir) 2004 : « Contraintes environnementales et gouvernance des territoires », Les éditions de l'AUBE-Nord, 2004, 430 p.

TRAORE Zié Doklo, KOUASSI Kouamé Sylvestre, 2021 ; Populations riveraines et gouvernance des aires protégées en Côte d'Ivoire : le cas du parc national de la Marahoué, Géovision, Numéro Hors-série n°2- Tome 3, pp 415-429.

